

Pièce n°4

VENDREDI
20 AOÛT 2021

**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relatif à la demande
d'autorisation
environnementale,
comportant une demande
de défrichement et « de
dérogation espèce
protégée », relative à la
« création d'un bassin
d'écrêtement des crues, au
confortement des berges de
la Germaine et la collecte
des eaux » sur le territoire
des communes de Germaine
et Villers-Allerand présentée
par SNCF RESEAU**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du samedi 4 septembre 2021 à 9 heures, au lundi 4 octobre inclus à 18 heures, par arrêté préfectoral n° 2021-EP-127 sur la demande présentée par SNCF RESEAU, 20, rue Pinget 51098 Reims Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale, comportant une demande de défrichement et « de dérogation espèce protégée », relative à la « création d'un bassin d'écrêtement des crues, au confortement des berges de la Germaine et la collecte des eaux » sur le territoire des communes de Germaine et Villers-Allerand. Aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies de Germaine et Villers-Allerand et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier relatif à cette requête, comportant notamment une étude d'impact, et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en Mairie de Germaine (1, rue de Courtagnon - 51160 Germaine), siège de l'enquête publique, et en Mairie de Villers-Allerand (3, rue du Plat-Pain 51500 Villers-Allerand) ou par voie électronique à l'adresse suivante :

ddt-eepr-icpe@marnes.gouv.fr.
Monsieur Claude VIGNON, officier de l'armée de l'air retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n°E2100083/51 du 4 août 2021 du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègers afin de recevoir les dé-

clarations éventuelles des intéressés :

- Samedi 4 septembre 2021 à la Mairie de Germaine de 09h00 à 12h00,
- Samedi 11 septembre 2021 à la Mairie de Germaine de 09h00 à 12h00,
- Vendredi 17 septembre 2021 à la Mairie de Villers-Allerand de 15h00 à 18h00,
- Jeudi 23 septembre 2021 à la Mairie de Germaine de 15h00 à 18h00,
- Lundi 4 octobre 2021 à la Mairie de Villers-Allerand de 15h00 à 18h00.

Pour se rendre dans les Mairies, le port du masque est obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par les communes. Le dossier dématérialisé sera consultable en Mairie de Germaine, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marnes.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en Mairie de Germaine et Villers-Allerand et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marnes.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur ANTOINE, responsable du dossier, par mail à

rens.antoine@reseau.sncf.fr
ou par voie postale, à « SNCF RESEAU - Direction Générale Industrielle et Ingénierie - Direction Zone Ingénierie Nord-Est Normandie - Agence Projets Grand-Est - Antenne de Reims - 20, rue André Pinget - 51098 Reims Cedex ». Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse

ddt-eepr-icpe@marnes.gouv.fr
ou par voie postale à DDT 51 Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

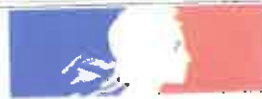
Châlons-en-Champagne
le 12 août 2021
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service
environnement, eau et
préservation des ressources
signé : Reynald VICTOIRE



LA MARNE AGRICOLE



Pièc n° 4



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau,
Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif à la demande d'autorisation environnementale, comportant une demande de détachement et « de dérogation espèce protégée », relative à la « création d'un bassin d'écrêtement des crues, au confortement des berges de la Germaine et la collecte des eaux » sur le territoire des communes de Germaine et Villers-Allerand présentée par SNCF RESEAU

FORMAT 2 COLONNES

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du samedi 4 septembre 2021 à 9 heures, au lundi 4 octobre inclus à 18 heures, par arrêté préfectoral n° 2021-EP-127 sur la demande présentée par SNCF RESEAU, 20 rue Pingat 51098 REIMS Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale, comportant une demande de détachement et « de dérogation espèce protégée », relative à la « création d'un bassin d'écrêtement des crues, au confortement des berges de la Germaine et la collecte des eaux » sur le territoire des communes de Germaine et Villers-Allerand. Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Germaine et Villers-Allerand et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier relatif à cette requête, comportant notamment une étude d'impact, et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Germaine (1 rue de Courtagnon - 51160 Germaine), siège de l'enquête publique, et en mairie de Villers-Allerand (3 rue du Plat-Pain 51600 Villers-Allerand) ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seep-icpe@mame.gouv.fr. Monsieur Claude Vignon, officier de l'armée de l'air retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E2100063/81 du 4 août 2021 du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- Samedi 4 septembre 2021 à la mairie de Germaine de 09h00 à 12h00 ;
 - Samedi 11 septembre 2021 à la mairie de Germaine de 09h00 à 12h00 ;
 - Vendredi 17 septembre 2021 à la mairie de Villers-Allerand de 16h00 à 18h00 ;
 - Jeudi 23 septembre 2021 à la mairie de Germaine de 15h00 à 18h00 ;
 - Lundi 4 octobre 2021 à la mairie de Villers-Allerand de 16h00 à 18h00.
- Pour se rendre dans les Mairies, le port du masque est obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par les communes. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Germaine, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Germaine et Villers-Allerand et consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Antoine, responsable du dossier, par mail à rene.antoine@resseau.sncf.fr ou par voie postale, à « SNCF RESEAU - DIRECTION GENERALE INDUSTRIELLE ET INGENIERIE - Direction Zone Ingénierie NORD EST NORMANDIE - AGENCE PROJETS GRAND-EST - Antenne de REIMS - 20 rue André Pingat - 51098 REIMS CEDEX. » Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-seep-icpe@mame.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 61 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 80664 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 12 août 2021
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service environnement, eau
et préservation des ressources
signé : Raynaud VICTOIRE

Pièce n° 4



Vendredi 10 septembre 2021 - N° 24519

PRÉFET
DE LA MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relatif à la demande
d'autorisation
environnementale,
comportant une demande
de défrichement et « de
dérogation espèce
protégée », relative à la
« création d'un bassin
d'écrêtement des crues, au
confortement des berges de
la Germaine et la collecte
des eaux » sur le territoire
des communes de Germaine
et Villers-Allerand présentée
par SNCF RÉSEAU**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du samedi 4 septembre 2021 à 9 heures, au lundi 4 octobre inclus à 18 heures, par arrêté préfectoral n° 2021-EP-127 sur la demande présentée par SNCF RÉSEAU, 20, rue Pingat 51096 Reims Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale, comportant une demande de défrichement et « de dérogation espèce protégée », relative à la « création d'un bassin d'écrêtement des crues, au confortement des berges de la Germaine et la collecte des eaux » sur le territoire des communes de Germaine et Villers-Allerand. Aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies de Germaine et Villers-Allerand et lors des permanences du commissaire

enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier relatif à cette requête, comportant notamment une étude d'impact, et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en Mairie de Germaine (1, rue de Couragnon - 51100 Germaine), siège de l'enquête publique, et en Mairie de Villers-Allerand (3, rue du Plat-Pain 51500 Villers-Allerand) ou par voie électronique à l'adresse suivante :

ddt-eepr-lcpe@marnes.gouv.fr.
Monsieur Claude VIGNON, officier de l'armée de l'air retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n°E2100063/51 du 4 août 2021 du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- Samedi 4 septembre 2021 à la Mairie de Germaine de 09h00 à 12h00,
- Samedi 11 septembre 2021 à la Mairie de Germaine de 09h00 à 12h00,
- Vendredi 17 septembre 2021 à la Mairie de Villers-Allerand de 15h00 à 18h00,
- Jeudi 23 septembre 2021 à la Mairie de Germaine de 15h00 à 18h00,
- Lundi 4 octobre 2021 à la Mairie de Villers-Allerand de 15h00 à 18h00.

Pour se rendre dans les Mairies, le port du masque est obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par les communes. Le dossier dématérialisé sera consultable en Mairie de Germaine, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marnes.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en Mairie de Germaine et Villers-Allerand et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marnes.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur ANTOINE, responsable du dossier, par mail à

rene.antoine@reseau.sncf.fr
ou par voie postale, à « SNCF RÉSEAU - Direction Générale Industrielle et Ingénierie - Direction Zone Ingénierie Nord-Est Normandie - Agence Projets Grand-Est - Antenne de Reims - 20, rue André Pingat - 51096 Reims Cedex ». Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse

ddt-eepr-lcpe@marnes.gouv.fr
ou par voie postale à DDT 51 Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne
le 12 août 2021
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service
environnement, eau et
préservation des ressources
signé : Reynald VIGNON

REUSSIR

N° 3497 - 10 Septembre 2021
4,20 Euros - www.la-marne-agricole.com

ISSN 0758-5681

LA MARNE

AGRICOLE



Pièce n° 4



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau,
Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à la demande d'autorisation environnementale, comportant une demande de défrichement et « de dérogation espace protégé », relative à la « création d'un bassin d'écrêtement des crues, au confortement des berges de la Germaine et la collecte des eaux » sur le territoire des communes de Germaine et Villers-Allerand présentée par SNCF RESEAU

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du samedi 4 septembre 2021 à 9 heures, au lundi 4 octobre inclus à 18 heures, par arrêté préfectoral n° 2021-EP-127 sur la demande présentée par SNCF RESEAU, 20 rue Pingat 51086 REIMS Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale, comportant une demande de défrichement et « de dérogation espace protégé », relative à la « création d'un bassin d'écrêtement des crues, au confortement des berges de la Germaine et la collecte des eaux » sur le territoire des communes de Germaine et Villers-Allerand et lors des permanences d'ouverture des mairies de Germaine et Villers-Allerand et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier relatif à cette requête, comportant notamment une étude d'impact, et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Germaine (1 rue de Courtagnon - 51180 Germaine), siège de l'enquête publique, et en mairie de Villers-Allerand (3 rue du Plat-Pain 51800 Villers-Allerand) ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr. Monsieur Claude Vignon, officier de l'armée de l'air retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E21000083/51 du 4 août 2021 du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siège afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- Samedi 4 septembre 2021 à la mairie de Germaine de 09h00 à 12h00 ;
 - Samedi 11 septembre 2021 à la mairie de Germaine de 09h00 à 12h00 ;
 - Vendredi 17 septembre 2021 à la mairie de Villers-Allerand de 16h00 à 18h00 ;
 - Judi 23 septembre 2021 à la mairie de Germaine de 16h00 à 18h00 ;
 - Lundi 4 octobre 2021 à la mairie de Villers-Allerand de 16h00 à 18h00.
- Pour se rendre dans les Mairies, le port du masque est obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par les communes. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Germaine, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Germaine et Villers-Allerand et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Antoine, responsable du dossier, par mail à « rene.antoine@resseau-anc.fr » ou par voie postale à « SNCF RESEAU - DIRECTION GENERALE INDUSTRIELLE ET INGENIERIE - Direction Zone Ingénierie NORD EST NORMANDIE - AGENCE PROJETS GRAND-EST - Antenne de REIMS - 20 rue André Pingat - 51086 REIMS CEDEX. » Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 12 août 2021
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef du Service environnement eau
et préservation des ressources
signé : Reynald VICTOIRE

Sujet : Sécurisation du tunnel de Rilly la Montagne

De : "ANTOINE Rene (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE GE MOAOP RS)" <rene.antoine@reseau.sncf.fr>

Date : 19/08/2021 à 09:08

Pour : "yvette.vignon@free.fr" <yvette.vignon@free.fr>

Copie à : "SCHMITT Emmanuel (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / PRI RS EG-COT)" <emmanuel.schmitt@reseau.sncf.fr>

Bonjour Monsieur VIGNON,

Suite à notre rendez-vous, veuillez trouver par le présent mail quelques explications en réponse aux désagréments exprimés par Monsieur le Maire de Villers-Allerand.

A juste titre, Monsieur le Maire nous a fait part de son sentiment très amer de ne pas avoir été contacté depuis octobre 2017 au sujet du projet de création d'un bassin de rétention sur sa commune, afin de protéger le tunnel de Rilly la Montagne.

Cependant, il nous est important de vous préciser qu'il n'y avait là, aucune volonté de notre part d'écarter qui que ce soit de ce projet, bien au contraire.

Voici les explications, qui je le sais, ne sauraient justifier de ce loupé.

La vie de ce projet a été exceptionnelle de par son caractère sensible vis-à-vis de l'environnement, des riverains et de la technicité particulière liée au tunnel.

Ces sujets ont fait l'objet d'attentions particulières de notre part, ainsi qu'un travail conséquent pour aboutir à un projet cohérent avec les attentes des différents acteurs.

Les diverses réunions, notamment leur compte-rendu, attesteront de cette volonté de construire ensemble un projet respectant son environnement et tenant compte le plus possible des avis de chacun.

Malgré tout, depuis 2017, il nous a fallu étudier, justifier et acter des solutions :

- Côté SNCF RESEAU, l'aspect sécuritaire autour du tunnel a nécessité des études complémentaires, tant d'un point de vue de l'Ouvrage d'Art souterrain que hydraulique avec le nouveau regard de régulation et hydrologique avec le choix du temps de retour centennal de dimensionnement. De plus, la justification des coûts relativement élevés en a fait un projet singulier. Au final, il nous a fallu 3 ans de concertations pour avoir l'aval de nos gestionnaires financiers et de nos experts en ouvrages d'art.
- Côté ONF, c'est une longue démarche, entre rencontres et discussions qui nous était indispensable pour la poursuite du projet. J'ai personnellement repris le dossier en 2019 pour avoir un accord de principe fin 2020.
- Côté DDT, DREAL, Police de l'eau, des exigences ont été formulées, auxquelles nous avons répondu. Cependant, les démarches sont relativement longues et paraissent interminables à ce moment.

Ces aspects du projet ne nous ont pas permis depuis 2017, de mettre en place des jalons et de présenter une situation du projet relativement ferme.

Ce n'est que dernièrement, après avoir confié notre dossier à Monsieur MORIGNY, qui coïncidait avec l'accord de SNCF RESEAU pour débloquer les fonds et l'accord de principe de l'ONF, que nous avons eu enfin une version proche du projet final.

Mais à ce moment-là, nous attendions le go pour programmer l'enquête publique, qui est arrivée, comme vous le savez, assez subitement.

Pour bien faire les choses, lorsque nous avons rencontré la commune de Germaine, à leur demande, nous aurions dû inviter la commune de Villers-Allerand à se joindre à nous.

En vous remerciant pour votre compréhension, je vous souhaite bonne réception.

Cordialement,

RENE ANTOINE
Pilote d'Opérations

SNCF RÉSEAU – DIRECTION GÉNÉRALE INDUSTRIELLE ET INGÉNIERIE
DIRECTION ZONE INGÉNIERIE NORD EST NORMANDIE
AGENCE PROJETS GRAND-EST – ANTENNE DE REIMS
POLE PROGRAMMES ET TIERS
20 rue André Pingat – 51096 REIMS CEDEX
TÉL : +33 (0)3 51 01 94 88 (74 94 88)
Mob : +33 (0)6 20 57 90 80
rene.antoine@reseau.sncf.fr



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

Monsieur Claude VIGNON
22, rue de la Suipe
51110 HÉUTREGIVILLE
03 26 48 93 06
06 83 29 91 27
Yvette.vignonfree.fr

**Compte rendu de la réunion de concertation
Préalable prévue par l'article R.123-9 du code de
L'environnement**

**Sécurisation des infrastructures ferroviaires – Ligne IF 074 000
alliant d'Epernay à Reims entre les KM155+595 et 157+380.**

Vu la demande présentée le 18 janvier 2021 puis complétée par SNCF Réseau le 24 mars 2021, agence projets Grand Est dont le siège est situé, 15 rue des Francs-Bourgeois à Strasbourg (67000) en vue d'obtenir, l'autorisation environnementale relative à la création d'un bassin d'écrêtement des crues, de confortement des berges et de collecte des eaux avec procédure de défrichement et dérogation espèce protégée à Germaine et Villers-Allerand (Marne).

Cette requête est soumise à autorisation unique au titre de la rubrique 2.1.5.0, au titre de la loi sur l'eau, comportant une enquête publique, conformément à l'article R.181-36 du code de l'environnement et à étude d'impact selon le code de l'environnement, visant à préserver l'environnement et la biodiversité du site.

Plusieurs modifications ont été apportées au projet de manière à l'adapter au milieu, à minimiser les impacts, tout en permettant de résoudre la problématique d'inondation et de sécurité inhérente à la circulation ferroviaire

Les travaux et les lieux concernés sont :

- * La rétention des eaux en crue en amont de la tête de tunnel côté Germaine ;
- * Le drainage des eaux de ruissellement d'un bassin-versant aboutissant sur la ligne ferroviaire au niveau de la tête du tunnel côté Germaine ;
- * Un confortement des berges sur le ruisseau de la Germaine en aval du tunnel (lieu-dit Les Haies).

2- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2-1 Désignation du commissaire enquêteur :

- Vu la décision n° E21000083/51 en date du 04 août 2021 de monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne, désignant monsieur Claude VIGNON, en qualité de Commissaire Enquêteur.

2-2 Modalités de l'enquête :

L'enquête a été ouverte le 04 septembre 2021, date à laquelle les dossiers peuvent être consultés dans les communes de Germaine et Villers-Allerand

Les deux (2) registres d'enquête conformément à l'article R.123-13 du code de l'environnement ont été ouverts, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur le 18 août 2021, ils ont été mis à la disposition du public pendant trente et un (31) jours consécutifs, du 04 septembre 2021 au 04 octobre 2021 inclus.

Le commissaire enquêteur a assuré trois (3) permanences en mairie de Germaine et deux (2) permanences en mairie de Villers-Allerand.

L'enquête sera également annoncée dans deux journaux d'annonces légales diffusées dans le département de la Marne, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci dans ces deux même journaux.

Permanences en Mairies

- | | | | |
|------------|-------------------|---------------|------------------|
| - Samedi | 04 septembre 2021 | 09H00 à 12H00 | Germaine |
| - Samedi | 11 septembre 2021 | 09H00 à 12H00 | Germaine |
| - vendredi | 17 septembre 2021 | 15H00 à 18H00 | Villers-Allerand |
| - Jeudi | 23 septembre 2021 | 15H00 à 18H00 | Germaine |
| - Lundi | 04 octobre 2021 | 15H00 à 18H00 | Villers-Allerand |

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier, comportant notamment une étude d'impact, sera consultable en mairie de GERMAINE et en mairie de Villers-Allerand. Ce dossier est consultable dans ces communes aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies et lors des permanences du commissaire enquêteur.

L'intégralité du dossier, sous forme électronique :

- en mairie de Germaine, commune siège de l'enquête publique, sur un ordinateur/tablette mis à disposition du public,
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr).

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Germaine et en mairie de Villers-Allerand aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies, et durant les permanences du commissaire enquêteur, ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Germaine, commune siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les insérera et annexera au dit registre ;
- par voie électronique à ddt-seepr-Icpe@marne.gouv.fr. Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la direction départementale des territoires au commissaire enquêteur. La DDT se chargera également de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'état dans la Marne (www.marne.gouv.fr).

L'enquête publique sera annoncée autour du site concerné au moyen d'un avis affiché où il pourra être aisément consulté en mairie de Germaine, Villers-Allerand et Rilly la Montagne.

Cet avis sera placardé au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

En outre, dans les mêmes conditions et sauf impossibilités matérielles justifiées, le responsable du projet procède à l'affichage (affiche de couleur jaune, format A2), du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des projets.

2-3 Préparation de l'enquête :

1) Décision de monsieur le Vice-Président du tribunal administratif de Châlons en Champagne en date du 04 août 2021 sous le n° E 21000083/51 pour la désignation de monsieur Claude VIGNON en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique, concernant le projet de création d'un bassin d'écrêtement des crues, de confortement des berges et de collecte des eaux à GERMAINE et VILLERS-ALLERAND (Marne) avec procédure de défrichement et dérogation espèce protégée, porté par SNCF Réseau – Agence Projets Grand est, dont le siège est situé 15, rue des Francs-Bourgeois Strasbourg (67000)

2) Jeudi 05 août 2021 : concertation des modalités de l'arrêt d'ouverture de l'enquête publique et perception de la documentation (Etude d'impact, réponse à l'instruction autorisation environnementale et plans du projet) avec monsieur Boris Montagne de la direction départementale des territoires, service environnement, eau et préservation des ressources (SEEPR), cellule procédures environnementales, instructeur ICPE à Châlons en Champagne.

3) Les dates de permanences ont été définies après concertation avec monsieur Philippe CAPLAT, maire de la commune de Germaine et monsieur Jean Luc Bernard WEILER, maire de la commune de Villers- Allerand et monsieur Montagne.

2-4 Entretien

Mardi 10 août 2021 :

J'ai rencontré au siège de l'agence SNCF de REIMS, monsieur René ANTOINE pilote d'opération et monsieur Emmanuel SCHMITT,

responsable d'études appartenant au service de l'Agence Projet de la DZINEN :

Ils m'ont fait la présentation complète du projet de réalisation d'un bassin de rétention des crues de la Germaine sur la commune de Villers-Allerand et des aménagements en aval du tunnel sur la commune de Germaine ;

L'exposé comprenant :

- Le rappel de la problématique (Sécurisation du tunnel de Rilly la Montagne vis-à-vis des crues de la Germaine ;
- Le contexte du projet et historique des crues de la Germaine ;
- L'historique des désordres sur la tête du tunnel depuis 1926 à 2016, avec les nombreuses inondations, éboulements de talus, érosion de la berge etc... ;
- Les bassins versants et fonctionnement hydraulique du site ; //
- Les travaux envisagés ;
- Les bassins versants et points noirs hydrauliques ;
- Les points noirs hydrauliques et proposition de solutions ;
- Le schéma de principe des écoulements tamponnés dans le bassin de rétention ;
- Les vues sur le ruisseau de la Germaine busée en diamètre 800mm ;
- Le plan de situation (carte IGN) ;
- La position du bassin de rétention sur les parcelles cadastrales E127, E132 et E133 ;
- Le plan des aménagements hydrauliques, bassin dimensionné pour une période de retour de 100 ans ;
- Les vues en 3d du regard de régulation des écoulements de la Germaine ;
- Les détails sur le regard de régularisation des écoulements de la Germaine ;
- Le profil en long de la buse de fuite du bassin de rétention ;
- Le plan des aménagements paysagers ;
- Les coupes paysagères ;
- L'aménagement accès propriété privée ;
- Le système de drainage ;
- La réfection du déblai ferroviaire ;
- La vue d'ensemble, Crête du déblai de Germaine ;

- La vue d'ensemble, Crête du déblai de Germaine ;
- Le plan de calage altimétrique, Crête du déblai de Germaine ;
- La coupe au niveau de la tête de tunnel ;
- La coupe au niveau de la loupe de glissement ;
- La coupe de principe du confortement du talus ferroviaire en gabions en rive gauche de la Germaine.

- Les travaux supprimés sont les suivants :

*** Le principe du merlon de fermeture en amont du Pont-rail du km 155+595 avec busage DN 800mm du fossé (cours d'eau et clapet anti-retour à Germaine.**

Le projet a alors été modifié de façon importante, et ce pour répondre aux enjeux et impacts environnementaux, avec la conservation du lit du cours d'eau de la Germaine dans sa configuration actuelle et la constitution, en lieu et place de la prise d'eau, d'un ouvrage de type regard de régulation avec déversoir latéral à crête basse en régime torrentiel, et chute libre des eaux de crue supérieures à un débit de récurrence 23 ans, conservera sa configuration mais ne présentera plus de reconstitution du cours d'eau en fond. En conséquence également, le débit de fuite du bassin vers la Germaine à l'aval sera diminué.

Le projet fait aussi l'objet d'un dépôt de dossier d'autorisation de défrichement, celui-ci concerne uniquement le bassin de rétention, soit une surface de 1,8 ha. La création de piste ou la mise en place de canalisation entre la Germaine et le bassin ne sont pas considérées comme un défrichement, car il n'y a pas de changement de destination de l'espace forestier.

Mercredi 18 août 2021 :

Réunion de concertation en vue du projet de création d'un bassin d'écrêtement des crues, de confortement des berges et de collecte des eaux avec procédure de défrichement et de dérogation espèce protégée en mairie de Germaine.

Etaient présents :

Mr CAPLAT Philippe, Maire de Germaine ;

Mr WEILER Bernard, Maire de Villers-Allerand ;

Mr de AMORIN Didier, Conseiller Municipal de Villers-Allerand ;

Mme SIBILEAU Laurence, Chef de Projet Environnement SAFER Grand Est (Bureau d'études),

Mr ANTOINE René, Pilote d'Opération, SNCF ;

Mr SCHMITT Emmanuel, Responsable des études hydrauliques, SNCF ;

Mr VIGNON Claude, Commissaire Enquêteur ;

Mot d'accueil de monsieur Philippe CAPLAT, maire de Germaine.

Prise de parole de monsieur Bernard WEILER, maire de Villers-Allerand, qui est très surpris de ne pas avoir été contacté par la SNCF sur l'avancement du projet depuis octobre 2017 ?

Mail en réponse de monsieur René ANTOINE, pilote d'opération de la SNCF

Suite à notre rendez-vous, veuillez trouver par le présent mail quelques explications en réponse aux désagréments exprimés par Monsieur le Maire de Villers-Allerand.

A juste titre, Monsieur le Maire nous a fait part de son sentiment très amer de ne pas avoir été contacté depuis octobre 2017 au sujet du projet de création d'un bassin de rétention sur sa commune, afin de protéger le tunnel de Rilly la montagne.

Cependant, il nous est important de vous préciser qu'il n'y avait là aucune volonté de notre part d'écarter qui que ce soit de ce projet, bien au contraire.

Voici les explications, qui je le sais, ne sauraient justifier de ce loupé.

La vie de ce projet a été exceptionnelle de part son caractère sensible vis-à-vis de l'environnement, des riverains et de la technicité particulière liée au tunnel.

Ces sujets ont fait l'objet d'attentions particulières de notre part, ainsi qu'un travail conséquent pour aboutir à un projet cohérent avec les attentes des différents acteurs.

Les différentes réunions, notamment leur compte-rendu, attesteront de cette volonté de construire ensemble un projet respectant son environnement et tenant compte le plus possible des avis de chacun. Malgré tout, depuis 2017, il nous a fallu étudier, justifier et acter des solutions :

* Côté SNCF RÉSEAU, l'aspect sécuritaire autour du tunnel à nécessité des études complémentaires, tant d'un point de vue de l'ouvrage d'Art souterrain que hydraulique avec le nouveau regard de régulation et hydrologique avec le choix du temps de retour centennal de dimensionnement. De plus, la justification des coûts relativement élevés en a fait un projet singulier. Au final, il nous a fallu 3 ans de concertations pour avoir l'aval de nos gestionnaires financiers et de nos experts en ouvrage d'art.

* Côté ONF, c'est une longue démarche, entre rencontres et discussions qui nous était indispensable pour la poursuite du projet. J'ai personnellement repris le dossier en 2019 pour avoir un accord de principe fin 2020.

* Côté DDT, DREAL, Police de l'eau, des exigences ont été formulées, auxquelles nous avons répondu. Cependant, les démarches sont relativement longues et paraissent interminables à ce moment.

Ces aspects du projet ne nous ont pas permis depuis 2017, de mettre en place des jalons et de présenter une situation du projet relativement ferme.

Ce n'est que dernièrement, après avoir confié notre dossier à Monsieur MORIGNY, qui coïncidait avec l'accord de SNCF RÉSEAU pour débloquer les fonds et l'accord de principe de l'ONF, que nous avons eu enfin une version proche du projet final.

Mais à ce moment-là, nous attendions le go pour programmer l'enquête publique, qui est arrivée, comme vous le savez, assez subitement.

Pour bien faire les choses, lorsque nous avons rencontré la commune de Germaine, à leur demande, nous aurions dû inviter la commune de Villers-Allerand à se joindre à nous.

En vous remerciant pour votre compréhension, je vous souhaite bonne réception.

Monsieur le commissaire enquêteur prend acte du mail de monsieur René ANTOINE, pilote d'opération SNCF.

Monsieur le Commissaire enquêteur a remis les deux registres d'enquête conformément à l'article R.123-13 du code de l'environnement, ouverts, cotés et paraphés aux deux maires. Il a commenté à l'assemblée les douze (12) articles de l'arrêté Préfectoral d'ouverture n° 2021-127 en date du 11 août 2021 de la demande d'autorisation environnementale, comportant une demande de défrichement et de dérogation espèce protégée, relative à la création d'un bassin d'écrêtement des crues, confortement des berges et collecte des eaux sur le territoire des communes de Germaine et Villers-Allerand.

Monsieur Emmanuel SCHMITT, responsable des études hydrauliques SNCF a fait une présentation complète des futurs travaux de réalisation et d'aménagement prévus. Confirmation d'un bassin de retenue de 25000 m³ et création d'un regard de régulation sur le cours naturel de la Germaine conservé, suivi d'une visite complète du site. Une des préoccupations des élus se situe sur la clôture qui va entourer le bassin d'écrêtement des crues, ils veulent éviter qu'elle soit visible et de façon rectiligne de la vue des randonneurs. La SNCF demandera l'avis des collectivités avant pose.

Monsieur le commissaire enquêteur demande à la commune de Villers-Allerand d'avoir l'obligeance de lui communiquer l'extrait du règlement de la zone des parcelles E127, 132 et 133 du plan local d'urbanisme.

Heutréguville, le 23 août 2021

Mr Claude VIGNON
Commissaire Enquêteur



Mr René ANTOINE
Pilote d'opération SNCF



Sujet : TR: Projet SNCF - inondations 13 au 14/07/2021 Germaine

De : "ANTOINE Rene (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE GE MOAOP RS)" <rene.antoine@reseau.sncf.fr>

Date : 02/09/2021 à 09:21

Pour : Claude & Yvette <yvette.vignon@free.fr>

Bonjour Monsieur VIGNON,

Vous trouverez ci-dessous les échanges avec Monsieur MILOT, habitant de la commune de GERMAINE.

Bonne réception,

RENE ANTOINE

Pilote d'Opérations

**SNCF RÉSEAU – DIRECTION GÉNÉRALE INDUSTRIELLE ET INGÉNIERIE
DIRECTION ZONE INGÉNIERIE NORD EST NORMANDIE
AGENCE PROJETS GRAND-EST – ANTENNE DE REIMS
POLE PROGRAMMES ET TIERS**

20 rue André Pingat – 51096 REIMS CEDEX

TÉL : +33 (0)3 51 01 94 88 (74 94 88)

Mob : +33 (0)6 20 57 90 80

rene.antoine@reseau.sncf.fr



De : Christophe MILOT <chris.milot@outlook.com>

Envoyé : lundi 30 août 2021 22:00

À : ANTOINE Rene (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE GE MOAOP RS) <rene.antoine@reseau.sncf.fr>

Objet : RE: Projet SNCF - inondations 13 au 14/07/2021 Germaine

Bonsoir M. ANTOINE,

C'est noté, le fait de réguler le débit de fuite en amont devrait déjà bien aider. A mon avis c'est la concentration de deux forts débits dans un angle à 90° qui ne va pas aujourd'hui, sans compter le fait que l'eau n'arrive pas à s'écouler du fait des embâcles 50mètres avec le tunnel sous la voie SNCF.

Cordialement,

Christophe MILOT

De : ANTOINE Rene (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE GE MOAOP RS) <rene.antoine@reseau.sncf.fr>

Envoyé : lundi 30 août 2021 12:06

À : chris.milot@outlook.com <chris.milot@outlook.com>

Objet : TR: Projet SNCF - inondations 13 au 14/07/2021 Germaine

Bonjour Monsieur MILOT,

Dans notre dernier projet, présenté à la DDT, il était envisagé de fermer le coude par un remblai et de buser au travers de celui-ci le cours d'eau en question (fossé affluent de la Germaine) pour le raccorder sur la GERMAINE via un clapet anti-retour.

Ce clapet anti-retour aurait alors eu pour fonction d'empêcher la GERMAINE d'inonder les parcelles adjacentes en remontant ce cours d'eau.

Cependant et après une analyse croisée avec la DDT, ce dispositif a été abandonné, jugeant le risque de dégradation plus élevé.

En effet, nos craintes portaient sur une montée en charge de ce ruisseau affluent concomitant avec la montée en charge de la GERMAINE.

De ce fait et de par les débits d'eau plus élevés dans la GERMAINE que dans le ruisseau et avec le clapet anti-retour noyé lors d'une crue de la Germaine empêchant son ouverture, ce clapet constituerait alors un barrage à l'écoulement du ruisseau, induisant un débordement en amont de celui-ci avec inondations des parcelles construites.

Ainsi, il n'y aura pas d'aménagement particulier à cet endroit.

La mise en place de gabions sera faite environ 200 m plus en amont de la GERMAINE, aux endroits identifiés d'érosion.

En espérant avoir été clair, je reste disponible par téléphone.

Bonne réception,

RENE ANTOINE
Pilote d'Opérations

SNCF RÉSEAU – DIRECTION GÉNÉRALE INDUSTRIELLE ET INGÉNIERIE
DIRECTION ZONE INGÉNIERIE NORD-EST NORMANDIE
AGENCE PROJETS GRAND-EST – ANTENNE DE REIMS
POLE PROGRAMMES ET TIERS
20 rue André Pingat – 51096 REIMS CEDEX
TÉL : +33 (0)3 51 01 94 88 (74 94 88)
Mob : +33 (0)6 20 57 90 80
rene.antoine@reseau.sncf.fr



De : Christophe MILOT
Envoyé : vendredi 27 août 2021 11:05
À : ANTOINE Rene (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE GE MOAOP RS) <rene.antoine@reseau.sncf.fr>
Objet : Projet SNCF - inondations 13 au 14/07/2021 Germaine

Bonjour M. ANTOINE,

Comme convenu par téléphone, vous trouverez ci-après un dossier partagé sur les inondations dans la soirée du 13 au 14/07/2021 par débordement de la Germaine

au niveau du passage à 90°.

Lien : <https://drive.google.com/drive/folders/10W279wjnSA3P1wRxNUoV3cTmu6kt2Q6P?usp=sharing>

En espérant que vos ouvrages nous garantissent la survenue de nouveaux épisodes.

Restant à votre disposition,

Christophe MILOT

06 28 41 19 44

6 Rue des Haies

51160 GERMAINE

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

Sujet : TR: Enquête publique - Création d'un bassin d'écrêtement des crues, confortement des berges et collecte des eaux - Germaine et Villers-Allerand - SNCF RESEAU

De : "ANTOINE Rene (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE GE MOAOP RS)" <rene.antoine@reseau.sncf.fr>

Date : 09/09/2021 à 15:54

Pour : Claude & Yvette <yvette.vignon@free.fr>

De : LOISEAU Aurélie <Aurelie.LOISEAU@reims.fr>

Envoyé : mercredi 8 septembre 2021 16:48

À : ANTOINE Rene (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE GE MOAOP RS) <rene.antoine@reseau.sncf.fr>

Objet : RE: Enquête publique - Création d'un bassin d'écrêtement des crues, confortement des berges et collecte des eaux - Germaine et Villers-Allerand - SNCF RESEAU

Re-bonjour Mr Antoine,

Je vous remercie pour vos informations. Il n'est pas possible de télécharger les éléments de l'enquête publique via le site de la préfecture... c'est dommage. Encore merci !

Bien cordialement.

Aurélien LOISEAU

Chef de projet • Direction des Etudes et des Travaux de Bâtiments

Service Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie

Bureau 322 - 3^{ème} étage - Immeuble Max Rousseau - 1 Place Max Rousseau - 51100 Reims

Reims

Pour toute correspondance : CS 80036 - 51722 REIMS Cedex

Tel. : 03 26 77 74 18 / Port. : 07 78 39 40 83

aurelie.loiseau@reims.fr

www.reims.fr



De : ANTOINE Rene (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE GE MOAOP RS) [<mailto:rene.antoine@reseau.sncf.fr>]

Envoyé : mercredi 8 septembre 2021 16:45

À : LOISEAU Aurélie

Objet : RE: Enquête publique - Création d'un bassin d'écrêtement des crues, confortement des berges et collecte des eaux - Germaine et Villers-Allerand - SNCF RESEAU

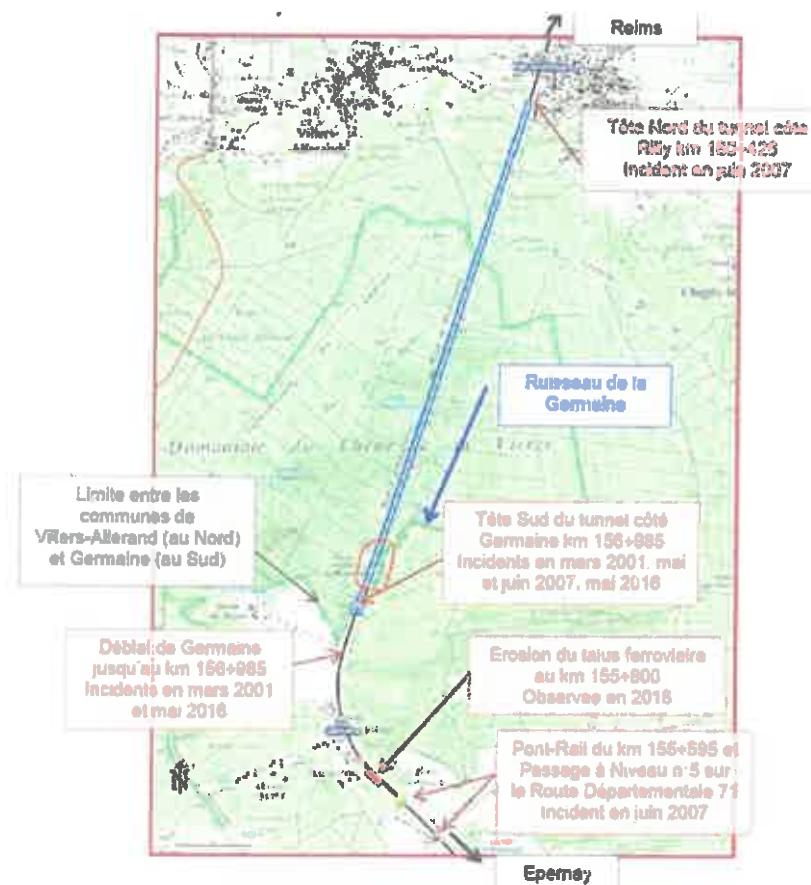
Bonjour Madame LOISEAU,

Vous trouverez ci-dessous une vue en plan suffisamment large pour situer l'implantation du futur bassin vis-à-vis de Germaine, Villers-Allerand et Rilly la Montagne.

Comme expliqué ce matin par téléphone, le bassin se situera à environ 100m de la tête du tunnel, côté GERMAINE, sur une longueur de 300m.

J'ai essayé de matérialiser celui-ci par un trait rouge.

Malgré le fait que ce bassin soit situé sur la commune de Villers-Allerand, sa position est bien plus proche des riverains de GERMAINE.



En espérant les éléments envoyés suffisant à votre demande, Je vous souhaite bonne réception.

RENE ANTOINE
Pilote d'Opérations

SNCF RESEAU - DIRECTION GÉNÉRALE INDUSTRIELLE ET INGÉNIEURIE
DIRECTION ZONE INGÉNIEURIE NORD EST NORMANDIE
AGENCE PRODIGE GRAND-EST -- ANTIENNE DE REIMS
POLE PROGRAMMES ET TRÉVIL
20 rue André Pinget - 51096 REIMS CEDEX
TÉL : +33 (0)3 51 01 94 88 (74 94 88)

Mob : +33 (0)6 20 57 90 80

rene.antoine@reseau.sncf.fr



De : LOISEAU Aurélie <Aurèle.LOISEAU@reims.fr>

Envoyé : mercredi 8 septembre 2021 11:03

À : ANTOINE Rene (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE GE MOAOP RS) <rene.antoine@reseau.sncf.fr>

Objet : Enquête publique - Création d'un bassin d'écrêtement des crues, confortement des berges et collecte des eaux - Gemeine et Villers-Allerand - SNCF RESEAU

Bonjour Monsieur,

J'habite la commune de Villers Allerand, à l'oré du bois et je souhaite savoir si la forêt à proximité va être impactée par votre projet et si les engins de terrassement passeront par ma rue ou non...

Je vous remercie de bien vouloir me recontacter ou m'envoyer des éléments à ce sujet.

Bien cordialement.

Aurélie LOISEAU

4 rue de la tulerie 51500 Villers Allerand

07 78 39 40 83

aurelie.loiseau@reims.fr

P.1
Pice n° 9

SAS ACTHUISS GRAND EST

Huissiers de Justice Associés

Centre d'Affaires COLBERT 34, Rue des Moulins

51715 REIMS CEDEX

Et 15 rue d'Enfer à VITRY LE FRANCOIS

Tél : 03.26.05.08.11

Cabinet secondaire 8 place Henri MARTIN à 51160 AY

Fax : 03.26.05.18.72

Email : contact@age-huissiers.fr

//



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,

LES VINGT AOUT ET 4 SEPTEMBRE

//

A LA REQUETE DE :

**SNCF RESEAU DIRECTION GENERALE INDUSTRIELLE ET INGENIERIE
DIRECTION ZONE INGENIERIE NORD EST NORMANDIE**

**AGENCE PROJET GRAND REIMS ANTENNE DE REIMS POLE
PROGRAMMES ET TIERS, 20 rue ANDRE PINGUAT 51100 REIMS**

représentée par M ANTOINE René, pilote d'opération,

**Lequel me demande de constater la présence de panneaux d'avis
d'enquête publique sur la commune de GERMAINE et VILLERS
ALLERAND les 20 aout et 4 septembre 2021 ainsi que la présence en
mairie de GERMAINE le 4 septembre 2021 des dossiers d'enquête et
registre paraphé lors de la première permanence du commissaire-
enquêteur M Claude VIGNON.**

DEFERANT A CETTE DEMANDE

Je Maître CAULIER David, Huissier de Justice associé au sein de la SAS ACTHUISS GRAND EST ayant son siège sis à REIMS, 34 rue des Moulins, CENTRE D'AFFAIRES COLBERT,

Me suis rendu avec M ANTOINE le 20 aout 2021 à GERMAINE où j'ai constaté la présence d'un panneau jaune d'avis d'enquête publique en mairie de GERMAINE sur la zone d'affichage dédiée, au lieudit LES HAIES rue des haies, puis sur le chemin forestier dans le prolongement de la rue des haies avant et après la barrière d'accès en forêt direction RILLY LA MONTAGNE.

Les mêmes constatations ont été effectuées par mes soins le 4 septembre 2021 avec en outre un constat de la présence de cet avis en mairie de RILLY LA MONTAGNE sur zone vitrée à droite de la porte d'entrée.

J'ai également rencontré M ANTOINE et M Claude VIGNON, commissaire-enquêteur, en mairie de GERMAINE lors de la première permanence prévue.

J'y ai constaté la présence d'un registre paraphé, de 3 dossiers papier relatifs au projet de création du bassin et d'un ordinateur ouvert avec clef USB sur 5 dossiers informatiques.

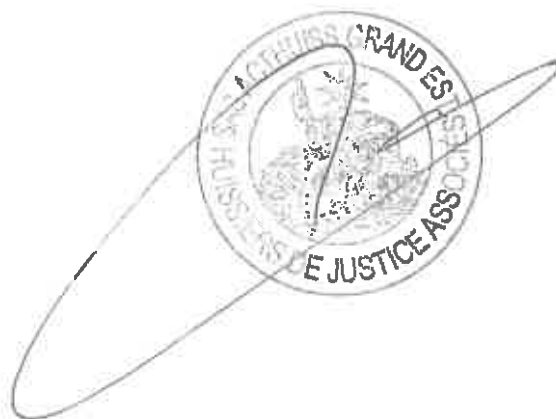
J'ai réalisé 29 photographies et me suis retiré en mon étude afin de dresser le présent procès-verbal.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT SUR 4 FEUILLETS

11

COUT

EMOLUMENT	600.00 EUROS
SCT	7.67 EUROS
TVA 20 %	121.53 EUROS
TOTAL	729.20 EUROS



Pièce n° 10

Sujet : Re: Enquête publique

De : Claude & Yvette <yvette.vignon@free.fr>

Date : 18/09/2021 à 21:09

Pour : Bernard Weiler <bernard.weiler@icloud.com>

Le 18/09/2021 à 15:13, Bernard Weiler a écrit :

Pièce jointe disponible jusqu'au 18 oct. 2021

M Vignon bonjour,

Comme promis voici quelques photos qui attestent du manque d'entretien par la SNCF des infrastructures qui devaient permettre un écoulement plus régulier des eaux pluviales.

Certains regards sont à ciel ouvert, d'autres sous des trappes de visite qui n'avaient été levées depuis plusieurs années.

Je vous apporterai prochainement ma contribution personnelle et celle de la commune en toute fin d'enquête. Bon week-end, très cordialement.

Bernard Weiler

06.23.06.35.61

bernard.weiler@icloud.com

[Cliquer pour télécharger](#)

SNCF.zip

20,5 Mo

Bonsoir Monsieur Weiler

J'ai bien reçu vos photos et je vous en remercie. J'ai pu les voir, mais pour l'instant je n'ai pas pu les imprimer... En vous souhaitant un bon week end.

Bien cordialement.

Mr Claude Vignon

PS : Dès que vous aurez une déposition sur le registre d'enquête publique, veuillez me la communiquer. Avec mes remerciements.



Plagus



Common (Crestion)
All roads

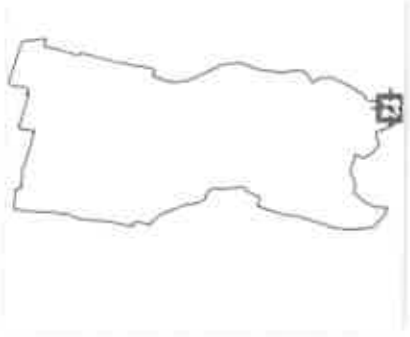
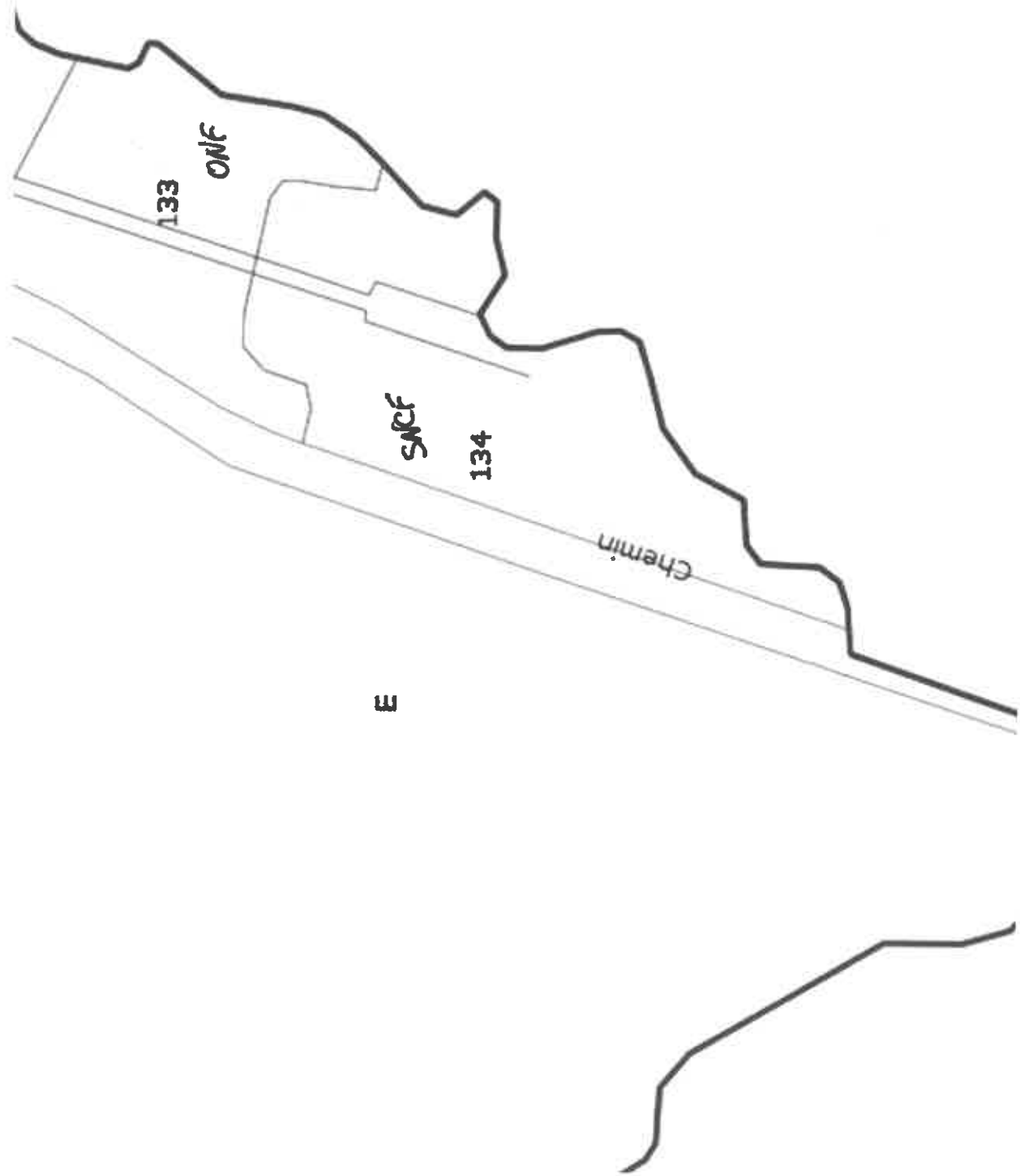


Kriai SUCF





Plaque sur la souche



Parcelle E 134
SNCF

Sujet : Réservoir tunnel

De : Bernard Weiler <bernard.weiler@icloud.com>

Date : 21/09/2021 à 09:57

Pour : Vignon Claude <yvette.vignon@free.fr>

M. Vignon bonjour,

Voici quelques réflexions personnelles (ce n'est pas le maire qui s'exprime, il le fera à l'issue de son conseil le 4 octobre prochain, mais le citoyen) pour alimenter le débat.

A très bientôt. Au plaisir de vous retrouver.

Bonne journée.

Bernard Weiler

06.23.06.35.61

bernard.weiler@icloud.com

—Pièces jointes :

Enquête tunnel Rilly.docx

87,5 Ko

Projet de bassin de rétention des eaux pluviales sur le tunnel Rilly-Germaine

L'exutoire prévu sur la commune de Germaine pour évacuer les eaux pluviales en direction d'un champ d'épandage paraît totalement adapté et réalisable pour diminuer les risques d'inondations sur la voie ferrée et au passage à niveau de Germaine.

Par contre la création d'un bassin de rétention au dessus du tunnel pose un certain nombre de questions :

- **Est ce que des solutions alternatives ont vraiment été étudiées avant de proposer la réalisation d'un tel ouvrage. 4 ha de forêt vont être impactés par cette implantation et 1,8 ha détruit à tout jamais. Et ce dans une forêt classé forêt d'exception !**
- **L'avant projet prévoyait un bassin de 50 000 m³ et le projet final plus raisonnable propose un bassin de 25 000 m³ : comment en est-on arrivé à diviser par 2 le volume du bassin ? La modélisation des études hydrologiques a-t-elle été revue ?**
- **La SNCF doit garantir l'entretien des installations existantes et des installations à créer, ce qui n'a pas été le cas dans le passé. (photos)**
- **La création d'un bassin de cette dimension aura forcément un impact environnemental et écologique sur cet espace. Un suivi est-il prévu, les résultats seront-ils publiques et qui assumera le contrôle.**
- **L'abattage de la zone boisée de 1,8 ha est prévue en octobre alors que l'enquête publique sera close le 4 octobre et que les communes concernées Villers Allerand et Germaine dispose de 15 jours pour déposer leur délibération. Ce timing semble contradictoire avec les recours administratifs possibles : comment cela est ce possible ?**
- **Certains points noirs identifiés lors de l'étude diagnostic seront-ils à l'avenir mieux entretenu par les différents partenaires concernés : SNCF ; ONF, communes ?**

Pièce n° 12

Sujet : Re: Enquête "SNCF - Germaine" - Avis 1 suite

De : MONTAGNE Boris (Adjoint au chef de cellule) - DDT 51/SEEPR/ICPE

<boris.montagne@marne.gouv.fr>

Date : 23/09/2021 à 16:06

Pour : Claude & Yvette <yvette.vignon@free.fr>, MORIGNY Florent - DDT 51/SEEPR/PE <florent.morigny@marne.gouv.fr>

Bonjour Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'avis matériel mentionné ci-dessous reçu ce jour.

Respectueusement

Boris Montagne

Le 27/08/2021 à 11:09, MONTAGNE Boris - DDT 51/SEEPR/ICPE a écrit :

Bonjour Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un avis relatif au dossier susvisé.

Respectueusement

Boris Montagne

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] RE: Re: Enquête publique - demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un bassin d'écrêtement des crues - présentée par SNCF Réseau

Date : Fri, 27 Aug 2021 08:43:43 +0000

De : Jean-Christophe.INGLARD (par Internet) <Jean-Christophe.INGLARD@grandreims.fr>

Répondre à : Jean-Christophe.INGLARD <Jean-Christophe.INGLARD@grandreims.fr>

Pour : MONTAGNE Boris (Adjoint au chef de cellule) - DDT 51/SEEPR/ICPE <boris.montagne@marne.gouv.fr>

Bonjour M. MONTAGNE,

Nous n'avons pas de remarques à formuler au titre de nos compétences GEMA et PI.

Bonne journée

Bien cordialement

Jean-Christophe INGLARD

Directeur de l'eau et de l'assainissement



CS 80036 -- 51722 REIMS Cedex

Tél. : 03 26 77 70 10

Restez connecté avec le Grand Reims sur www.grandreims.fr

PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT MERCI DE N'IMPRIMER CE MESSAGE QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ

Le 21 SEP. 2021 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service des Environnements Prévention des Territoires

DDT DE LA MARNE
MONSIEUR BORIS MONTAGNE
40, BOULEVARD ANATOLE FRANCE - CS 80554
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Pôle Services
Urbains
Direction de l'Eau et
de l'Assainissement
Direction Adjointe -
Direction Maîtrise
d'Ouvrage et
Ingénierie
Prospectives sur le
Patrimoine

Objet : Enquête publique - Projet de création d'un bassin d'écrêtement des crues, de confortement de berges de la Germaine et la collecte des eaux à Germaine/Villers-Aillerand - SNCF Réseau

Monsieur,

Tél. : 03.26.77.70.12
Fax : 03.26.77.53.30

Dans le cadre du projet susvisé, vous sollicitez notre avis suite au dépôt par SNCF Réseau d'une demande d'autorisation environnementale.

Références
D-LGR2021-3385

Au regard de notre compétence de prévention des inondations (volet Pi de la GEMAPI), nous n'avons pas de remarque à formuler sur ce dossier, les enjeux de sécurité étant importants (protection de la voie ferroviaire et des habitations en aval) et de nombreux efforts ayant déjà été fournis par rapport au projet initial et vis-à-vis du respect de la continuité écologique du cours d'eau de la Germaine. Le bassin de rétention en amont du pont est rendu imperméable pour des questions de sécurité (risque d'infiltration au droit de l'ouvrage d'art SNCF) ; la notion d'intégration paysagère de ce bassin a par ailleurs été traitée. Une portion du ruisseau de la Germaine va être canalisée (en béton) sur 100 m afin d'assurer « la prise d'eau » depuis celui-ci vers le bassin de rétention, ce linéaire ayant été réduit à son maximum par rapport au projet initial.

Affaire suivie par
Mathilde
ORQUEVAUX

De même, au regard de notre compétence de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU), nous n'avons aucune remarque à apporter à ce dossier.

Tél. : 03.26.77.70.05

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour la Présidente,

Le Vice-Président



Francis BLIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GERMAINE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés		Qui ont pris part	
au Conseil Municipal	En exercice	à la	Délibération
15	15		9+5

L'an deux mil vingt et un, le lundi 27 septembre à 20 h 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Philippe CAPLAT, le maire.

Date de convocation

21 Septembre 2021

Tous les conseillers municipaux étaient présents sauf
M. Leo LARGE qui donne procuration à M. Laurent LEJEUNE
M. Florent BRISSON qui donne procuration à M. Claude GAMICHON
M. Pierre MONCHARMONT qui donne procuration à M. Philippe CAPLAT
M. Mathieu REYMOND qui donne procuration à M. Simon PLUMAT
Mme. Isabelle ROBERT qui donne procuration à M. Amédée JOBERT
Mme Youcella KARAJIC

Date d'affichage

21/09/2021

Mme Ginette GUILTEAUX a été élue secrétaire

Délibération 2021-50. Avis de la commune sur le projet de bassin d'écrêtement de la SNCF

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique sur ce projet de la SNCF a lieu du 4 septembre au 4 octobre 2021.

L'avis de la commune est sollicité dans le cadre de cette enquête

A la suite de la visite sur site du 25 septembre et après débats, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet avec les réserves ci-dessous lors des 2 années du chantier :

Le Conseil demande à la SNCF :

- D'établir un circuit pour les camions afin d'éviter le plus possible leur croisement dans les rues du village.
- De prendre des dispositions pour que les chemins impactés par le chantier permettent un passage en toute sécurité aux randonneurs et cyclistes. Les arrêtés municipaux interdisant leurs passages devant être le dernier recours.
- D'assurer le nettoyage des routes et caniveaux des rues impactées par les salissures dues aux véhicules du chantier et prendre toutes dispositions techniques adéquates pour les éviter.

14 Votants 13 OUI 1 NON

Fait et délibéré le 27 septembre 2021

A Germaine

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, P.CAPLAT



PHILIPPE CAPLAT
2021.09.29 10:09:57 +0200
Ref:20210929_095802_1-1-0
Signature numérique
le Maire